

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole demande l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence.

Une délégation de travailleurs sociaux mobilisés dans le cadre du collectif Hébergement en danger, a été reçue jeudi par Renaud Payre, vice-président au logement, et Lucie Vacher, vice-présidente enfance, famille, jeunesse, en marge d'une manifestation réclamant l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence.

Le président de la Métropole soutient la demande des travailleurs sociaux en faveur de la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence.

Il a déjà interpellé à plusieurs reprises par courrier le gouvernement sur ce sujet et a une nouvelle fois réitéré sa demande en début de semaine lors d'un entretien avec la préfète de région.

La métropole de Lyon, avec de nombreuses communes, est prête à accompagner l'Etat pour l'ouverture de ces places d'hébergement dont la nécessité se fait chaque jour plus criante.

Au-delà de ces réponses d'urgence, et afin d'apporter des solutions durables, la Métropole rappelle qu'elle œuvre, en lien avec les services locaux de l'Etat, à la construction de nouveaux logements sociaux.

Elle est également favorable au principe de la régularisation par l'emploi des personnes qui pourraient intégrer des filières économiques en tension.

L'engagement de la Métropole depuis 2020

Dès 2020, la Métropole de Lyon a fait le choix de l'hospitalité envers les personnes confrontées au sans-abrisme et mal-logement. Cette nouvelle politique de l'accueil, fondée sur la mise à l'abri et l'accompagnement, répond à des urgences sociales, sanitaires et humaines.

Aujourd'hui, plus de 3000 personnes sont mises à l'abri par la Métropole dont un tiers relève de la compétence de l'Etat.

Depuis septembre 2020, à la demande de l'Etat, confronté à la crise sanitaire et à l'évacuation du collège Maurice Scève, le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon a développé une politique d'accueil et de mise à l'abri sans précédent. 60 millions d'euros ont ainsi été déployés pour réduire le sans-abrisme avec notamment la création de sites d'hospitalité en collaboration avec les communes (Lyon, Villeurbanne, Oullins, Vernaison) et le monde associatif (Foyer Notre Dame des Sans-abris, Armée du Salut, Alynéa, Le Mas, Habitat et Humanisme Rhône). Huit sites accueillent des femmes isolées avec des enfants de moins de trois ans pour un total de 414 places :

- Les Amazones (FNDSA) : tiny houses (40 places)
- La Base (Le Mas) : tiny houses (51 places)

Service Presse - Métropole de Lyon

Louis-Marie Le Noc

llecoc@grandlyon.com

04 26 99 34 27 – 06 19 94 77 71

- Les grandes Voisines (FNDSA) : bâtiment en intercalaire (60 places)
- Cocon La Saulaie (FNDSA) : modulaires chalets (44 places)
- Vernaison (HHR) : ancien presbytère (20 places)
- Logements intercalaires (Alynéa) : logement Métropole et/ou OPH (52 places)
- Bancel (HHR) : bâtiment en intercalaire (novembre 2023) (50 places)
- Remorquage (FADS) : Remorques / modulaires (décembre 2023) (30 places)

Pour l'année 2024, deux nouveaux sites sont prévus : le « 22D » à Villeurbanne (50 places) et des tiny houses sur la commune de Neuville-sur-Saône (50 places).

La Métropole met par ailleurs 160 logements vacants lui appartenant au service de cette politique. 680 ménages, soit 1 929 personnes sont également hébergées à l'hôtel depuis janvier 2023.

En novembre 2023, la Métropole de Lyon a enregistré plus de 2700 arrivées de jeunes primo-arrivants sur son territoire (contre 1 159 sur l'ensemble de l'année 2022).

Environ 50 demandes d'évaluation de minorité sont traitées chaque semaine par l'association Forum réfugiés en charge de cette délégation.

Alors qu'un grand nombre de départements aujourd'hui refusent d'accueillir et d'évaluer ces jeunes, la collectivité voit son dispositif saturé laissant nombre de jeunes primo arrivants sans solution.

Une fois l'évaluation faite, le jeune reconnu mineur non accompagné intègre le dispositif de protection de l'enfance de la Métropole de Lyon.

Si sa minorité n'est pas reconnue, il relève du droit commun et de l'hébergement d'urgence de compétence de l'Etat comme l'a rappelé la secrétaire d'État en charge de l'enfance, Charlotte Caubel, dans un courrier daté du 27 novembre 2023.